

PAR COURRIEL

Québec, le 6 janvier 2022

Monsieur Yan Martel
Président
Association québécoise des responsables de l'aide financière aux études
info@aqrafe.ca

Objet : Appel de candidatures pour des postes à combler au Comité d'examen des demandes dérogatoires à l'accessibilité financière aux études

Monsieur le Président,

Au nom de la ministre de l'Enseignement supérieur, je fais appel à la collaboration de votre organisme afin qu'il propose des candidatures en vue de pourvoir à des postes au sein du Comité d'examen des demandes dérogatoire à l'accessibilité financière aux études (Comité).

En vertu de l'article 44 de la Loi sur l'aide financière aux études, le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur peuvent accorder une aide financière à une personne inadmissible ou qui, bien qu'étant admissible, n'aurait pas droit à l'aide financière suffisante s'il ou elle estime que, sans cette aide financière, la poursuite de ses études est compromise. Avant d'exercer leurs pouvoirs discrétionnaires, les ministres doivent obtenir l'avis du Comité d'examen des demandes dérogatoires. Ce comité, dont les membres sont nommés par la ministre de l'Enseignement supérieur, a pour mandat d'analyser les demandes dérogatoires qui lui sont soumises en matière d'aide financière aux études. Après l'analyse des dossiers présentés, le Comité rend ses recommandations, par la suite leurs avis sont transmis aux ministres, à qui appartiennent les décisions finales.

Le comité dérogatoire se réunit à partir du mois d'août jusqu'au mois de juin avec relâche en décembre, à raison d'une séance par mois, d'une durée d'un à trois jours selon la quantité de demandes à analyser. Les rencontres se font généralement à distance sauf exception, dans ces cas, le comité siège à Québec. Des frais de déplacements et d'hébergements sont accordés à cet effet. Toutefois, aucune autre rémunération n'est prévue.

... 2

Le Comité est composé de cinq membres. Ceux-ci sont tous nommés par le gouvernement à la suite de consultations. Le Comité est composé de membres issus de la communauté étudiante, du personnel qui exercent des fonctions au sein des établissements d'enseignement, ainsi que de personnes issues de groupes socioéconomiques.

Une description plus exhaustive des tâches sera transmise aux candidats sélectionnés.

Nous invitons votre association à recommander une personne comme membre au sein du Comité d'examen des demandes dérogatoires. Pour chaque candidate ou candidat, une lettre de motivation pourra être envoyée par courriel au Comite-derogation-afe@mes.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Simon Boucher-Doddridge
Responsable du Bureau des recours de l'Aide financière aux études